

25 avril 2019



Interpellation

Grève des femmes du 14 juin 2019 : quelles actions pour encourager la participation des employé-e-s de l'administration communale ?

Le 14 juin prochain, la Suisse vivra sa deuxième Grève des femmes. Près de 30 ans après la première grève du 14 juin 1991, qui avait rassemblé quelque 500'000 personnes, la revendication est toujours la même : l'application effective de la loi sur l'égalité. Le principe de l'égalité hommes-femmes est entré dans la Constitution fédérale en 1981, mais n'est toujours pas appliqué dans de nombreux domaines :

- Les femmes gagnent encore souvent un salaire moins élevé que les hommes pour un même poste à compétences égales, ceci avec de très fortes différences selon les secteurs d'activité, démontrant la nécessité de mettre en place des mécanismes contraignant pour résoudre ce problème.
- La répartition du travail domestique n'évolue que très lentement.
- Les violences domestiques, le harcèlement de rue ou sur son lieu de travail sont une réalité quotidienne.
- L'accès aux plus hautes fonctions – sociales, économiques et politiques – est toujours rendu bien plus compliqué pour une femme que pour un homme.

Des solutions concrètes doivent urgemment être mises en place.

M. Laurent Crevoisier, PS, dans une question orale posée lors du Conseil de ville du 28 janvier 2019, a souhaité savoir si le Conseil communal libérera les employé-e-s communaux-ales souhaitant participer à la Grève du 14 juin. M. Damien Chappuis, maire, a répondu que « l'Exécutif autorisera tout-e collaborateur-trice à participer à cette action, sur présentation d'une demande préalable de congé sur vacances ou heures supplémentaires, et ce pour autant que le service aux citoyen-ne-s soit assuré » (cf. procès-verbal n°12 du 28 janvier 2019).

La réponse de l'Exécutif, bien que faisant un pas dans la bonne direction, ne satisfait pas le groupe Alternative de gauche.

En effet, notre commune a un rôle à jouer vis-à-vis des membres de son personnel, en particulier dans les secteurs du service public étant majoritairement assurés par des femmes, comme celui du domaine de l'accueil des enfants. Là aussi, comme dans l'ensemble de l'administration communale, les revendications de la Grève des femmes devraient pouvoir être défendues.

Les questions qui se posent sont dès lors les suivantes :

- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que le plus grand nombre d'employé-e-s de l'administration communale puissent participer à cette grève « pour autant que le service aux citoyen-ne-s soit assuré », et notamment dans les secteurs dont l'activité ne peut pas être suspendue ?
- Y a-t-il eu ou y aura-t-il des instructions dans les services de l'administration communale pour encourager les directions à permettre aux collaborateur-trice-s qui le souhaitent à participer à cette journée de grève ?
- A la Chaux-de-Fonds, une résolution demandant que la Ville offre les heures de travail perdues par les collaborateur-trice-s qui feront grève le 14 juin a récemment été acceptée, marquant ainsi son soutien à ce mouvement national allant dans le sens d'une société plus juste. Quelle est la position de l'Exécutif quant à une proposition allant dans ce sens, afin que notre commune manifeste également par cet acte son entier et total soutien à cette cause absolument essentielle concernant **la moitié** de la population ?

Pour l'Alternative de Gauche

Céline Robert-Charrue Linder

